



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois réservés

Question écrite n° 109992

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interpelle M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'emploi des personnes handicapées. Il souhaiterait connaître le taux d'emploi de personnes handicapées dans les administrations et les structures parapubliques (CNAM, ANPE, etc.).

Texte de la réponse

L'administration sanitaire et sociale a porté une attention particulière à sa politique de recrutement et d'insertion des travailleurs handicapés, qui s'est traduite par l'adoption de deux plans pluriannuels successifs depuis 2002. L'un des objectifs était d'atteindre le taux d'emploi réglementaire de 6 %, ce qui est le cas depuis 2004. Sur la base du décret du 25 août 1995 portant application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, les recrutements suivants ont été opérés : en 2003, 33 agents handicapés, 2 de catégorie A, 13 de catégorie B et 18 de catégorie C ; en 2004, 82 agents handicapés, 11 de catégorie A, 16 de catégorie B et 55 de catégorie C soit 14,21 % de l'ensemble des recrutements de l'année, grâce à la mise en oeuvre d'un « plan secrétariat » de grande ampleur en administration centrale ; en 2005, 18 agents handicapés, 1 de catégorie A, 5 de catégorie B et 12 de catégorie C ; en 2006, 30 agents handicapés, 3 de catégorie A, 14 de catégorie B et 13 de catégorie C. L'ensemble de ces recrutements permet actuellement d'atteindre un taux d'emploi de 6,24 %.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109992

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11771

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3858